



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220619-DE
Reçu le 07/07/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2022

Date de convocation : le 17 juin 2022

Date d'affichage : le 17 juin 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Étaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Christophe BERNIE – Magali BESSAOU – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bruno CAVAINAC – Jean François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS - Sébastien DAVID - Robert DIEUDE – Joël ESPINASSE – Jean Luc FARJOU – Jean Louis GRIMAL – Claude HENRY – Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Anice SASSI – Roland JOFFRE - Bernard VERDIE

Étaient absents ou excusés : 25 Dont 2 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/06/19

IN TRACTING

ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/06/19

IN TRACTING

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20220630-20220619-DE
Reçu le 07/07/2022

Monsieur le Président présente au Comité Syndical l'in-tracting. L'in-tracting est un dispositif financier dédié à la rénovation énergétique des bâtiments.

Ce dispositif est expérimental : c'est la première fois qu'il va être mis en œuvre au sein du SIEDA. Si cela s'avère concluant, il pourra être reconduit pour les années à venir.

Ce dispositif a été créé pour aider les collectivités à concrétiser les actions de rénovation énergétique qui n'ont pas été initiées par manque de temps, de budget, d'accompagnement, etc. Son objectif est de proposer une solution dite « clé en main » aux collectivités pour les accompagner dans la réduction de leur consommation d'énergie, aussi bien sur la partie financière que sur la partie travaux.

La mise en place de ce dispositif a été possible grâce à une association de 3 acteurs qui sont la Banque des Territoires, l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) et le SIEDA engagés dans des missions permettant d'accélérer la transformation énergétique des territoires.

Monsieur le Président précise que 2 conditions sont essentielles pour permettre à une collectivité d'entrer au sein de ce dispositif :

- La réalisation d'un audit entre 2015 et 2021
- La volonté de s'engager dans des travaux de rénovation énergétique

Les principales étapes du dispositif sont :

- Définition d'un budget financé par la Banque des Territoires
- Montage d'un plan de financement par opération incluant subvention, montant remboursement calé sur économies énergies
- Mise en œuvre d'un programme travaux de rénovation
- Fin travaux, déclenchement remboursement avance par Collectivité

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à mettre en place avec la Banque des Territoires et les Collectivités ce dispositif d'In-tracting.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à mettre en place le projet d'in-tracting entre la Banque des Territoires et l'AREC au profit des collectivités.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du 6 Juillet 2022



Le Président du SIEDA

Sebastien DAVID